



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-QUINZIEME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 15 AVRIL 2007**

DC/S/2007-0016(F)

Le 15 avril 2007

Déclaration de

M. James M. Flaherty
Ministre des Finances
Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-Et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent et les Grenadines.

Déclaration de

**L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
Canada**

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-Et-Nevis, de Sainte-Lucie, et de Saint-Vincent et les Grenadines.

Préparée à l'intention du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Washington, D.C., le 15 avril 2007

Nos échanges de la fin de semaine ont un thème en commun : veiller à ce que les institutions de Bretton Woods demeurent pertinentes et efficaces au sein d'une économie mondiale en évolution. Tant le Fonds monétaire international (FMI) que la Banque mondiale sont aux prises avec une situation où de nombreux pays membres à revenu intermédiaire qui misaient traditionnellement sur le soutien des institutions financières internationales sont de plus en plus à même de faire appel aux marchés privés. Bien que cela témoigne du succès du processus de développement, la plupart de ces pays demeurent aux prises avec des foyers importants et persistants de pauvreté. Les problèmes de développement associés aux pays à faible revenu, y compris les États fragiles comme l'Afghanistan et Haïti, continuent aussi de poser des défis. En outre, tous les pays débiteurs réclament vivement une voix plus efficace pour inciter davantage les pays en développement à prendre en charge les programmes de crédit et les conseils stratégiques de la Banque mondiale.

À mesure que s'intensifie la discussion des réformes du FMI, nous devons examiner de façon constructive les défis auxquels la Banque mondiale est confrontée afin que cette dernière puisse continuer de s'acquitter, de manière efficace et crédible, de son mandat de soulager la pauvreté. Le gouvernement du Canada a récemment annoncé un programme à trois volets visant à mieux cibler son soutien, à en améliorer l'efficacité et à rendre davantage compte des résultats, afin de garantir l'utilisation efficace des ressources consacrées à l'aide internationale. Ces principes s'appliquent aussi aux institutions internationales.

1. Cibler les sources d'avantages comparatifs

Nous devons avant tout mieux cibler nos efforts. Les actionnaires s'attendent à ce que la Banque précise ses priorités et cible mieux ses activités. Pour cela, il faudra évaluer franchement les tensions budgétaires et les compromis au chapitre des dépenses, en plus d'insister davantage sur les résultats. La vision stratégique de la Banque doit rejoindre ses

compétences fondamentales et ses avantages comparatifs. À ce propos, nous attendons avec intérêt l'analyse que fera la Banque de sa stratégie à long terme afin de préciser des mesures prioritaires et la capacité interne requise pour promouvoir les efforts de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale au cours des 10 prochaines années. Soulignons que cet exercice devra nécessairement tenir compte des deux volets de la stratégie de développement de la Banque – assainir le climat d'investissement et habiliter les gens – afin que la Banque puisse relever ces nouveaux défis avec succès et profiter de nouvelles possibilités.

Comme le recommande le rapport du Groupe d'experts de haut niveau du secrétaire général des Nations Unies sur la cohérence du système, la Banque, le FMI et les Nations Unies doivent travailler de plus près en vue d'éliminer le double emploi et de pousser plus loin leurs points forts respectifs.

À ce propos, nous estimons qu'il existe deux domaines d'avantages comparatifs dans lesquels la Banque pourrait jouer un rôle accru.

Fourniture de biens collectifs mondiaux

Même si la plupart des activités de la Banque se déroulent à l'échelle des pays, l'institution a aussi un rôle de premier plan à jouer pour régler des problèmes qui dépassent les frontières nationales. En 2000, le Comité de développement a demandé à la Banque de mettre l'accent sur cinq grandes priorités d'intervention collective à l'échelle internationale : les maladies transmissibles, la gouvernance économique et la stabilité financière, le patrimoine environnemental, l'intégration du commerce et la révolution du savoir. À notre avis, ces questions sont encore plus importantes de nos jours. En outre, dans la mesure où le financement des biens collectifs est déterminant pour la réduction de la pauvreté, la Banque peut jouer un rôle encore plus vaste.

Je profite de l'occasion pour féliciter la Banque de ses récentes initiatives. Nous saluons plus particulièrement :

- Le récent lancement de l'initiative de garantie de marché visant un vaccin contre le pneumocoque, à laquelle le Canada a contribué 115 millions de dollars. La mise au point d'un tel vaccin devrait permettre de sauver plus de 5 millions de personnes dans les pays en développement d'ici 2030. L'Irlande suivra le déroulement de cette initiative et participera, à titre d'observateur, aux discussions ultérieures sur la garantie de marché.
- La poursuite des travaux dans le cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE), à laquelle le Canada a contribué 750 000 \$ pour cette année. L'ITIE renforce la transparence et la reddition de comptes à l'égard des revenus que les pays en développement riches en ressources naturelles reçoivent des sociétés étrangères.

- Le lancement récent du Fonds d'assurances contre les risques catastrophiques dans les Caraïbes (CCRIF), un fonds de fiducie auquel le Canada a contribué 20 millions de dollars. Ce mécanisme fournit aux petits pays des Caraïbes une assurance contre les désastres naturels, que les marchés privés n'offrent pas à l'heure actuelle.
- Le plan d'action de la Banque pour son Cadre d'investissement en matière d'énergie propre, qui traite de l'approvisionnement énergétique, des changements climatiques et de l'atténuation de ces derniers. Le Cadre devra être intégré aux activités de la Banque et ancré dans ses stratégies d'aide-pays axées sur les clients.
- La récente mise sur pied d'un Fonds fiduciaire du renforcement des capacités statistiques, auquel le Canada contribue 6 millions de dollars sur les trois prochaines années. Il importe que nous disposions de meilleurs systèmes statistiques pour appuyer la reddition de comptes, l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et l'évaluation de l'efficacité de l'aide.

Il faudra que la Banque définisse clairement désormais les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif et qu'elle mise sur la collaboration dans la fourniture de biens collectifs mondiaux.

Promotion de l'égalité des sexes

La Banque doit aussi jouer un rôle clé afin d'appuyer l'autonomisation économique des femmes. Lors de notre rencontre du printemps 2006, le Canada a fortement encouragé la Banque à tenir son engagement de développer un plan d'action sur l'égalité des sexes, lequel s'intégrerait à ses activités plus générales. Le Canada félicite la Banque d'avoir lancé son plan d'action intitulé « La promotion de la femme, une bonne mesure économique », qui décrit les avantages comparatifs de la Banque à ce chapitre et son engagement à concrétiser l'Objectif du Millénaire pour le développement que constitue l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Afin de souligner l'importance de ces travaux, le Canada a contribué 1,5 million de dollars canadiens à l'appui de ce plan. Nous encourageons fortement la Banque à mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution intégrale du plan d'action sur l'égalité des sexes.

2. Une aide efficace en réponse à des besoins de développement différents

Notre deuxième priorité consiste à rehausser l'efficacité. Pour la Banque mondiale, cela revient à verser une aide qui comble efficacement tout un éventail de besoins de développement. La Déclaration de Paris de 2005 présente l'efficacité de l'aide comme un nouveau partenariat en matière de développement qui repose sur les principes de la prise en charge par les autorités locales, de l'alignement et de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Outre la prise en charge, les pays doivent aussi être en mesure d'exécuter leurs programmes de développement. Le rapport de la Banque sur l'harmonisation et l'alignement en vue d'une aide plus efficace

reconnait l'importance de développer une solide capacité institutionnelle ainsi que le rôle clé que la Banque doit jouer pour obtenir des résultats viables au chapitre du développement.

Le cas de l'Afrique

Nous avons plus que jamais l'occasion de faire des progrès réels en Afrique subsaharienne puisque les réformes de la gouvernance, la hausse des prix des produits de base, l'accroissement de l'aide et l'allégement de la dette ont nettement amélioré les perspectives économiques de la région. Afin de profiter de cette occasion, nous devons examiner soigneusement les domaines où les donateurs et la Banque peuvent exercer le plus d'impact sur le développement.

Il faut notamment améliorer les politiques de gestion de la dette et rendre cette dernière plus viable. L'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale ont donné aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés une occasion unique de consacrer des ressources au soulagement de la pauvreté. Nous devons absolument utiliser cette occasion avec sagesse et éviter le retour de la dette à des niveaux insoutenables et l'émergence d'un nouveau cycle de crédit et de remise.

La Banque et le FMI devront analyser plus rigoureusement les mécanismes qui peuvent signaler le moment où l'accumulation de la dette d'un pays risque de devenir insoutenable. Cela devrait comprendre des lignes directrices transparentes pour les débiteurs et les créanciers, pour encourager l'adoption de pratiques de financement responsables et favoriser la communication de données plus précises et plus pertinentes au système de déclaration des pays débiteurs de la Banque mondiale.

Il est essentiel aussi d'investir dans la santé et l'éducation pour faire en sorte que les gens puissent profiter de meilleures conditions économiques. Lors des réunions annuelles de septembre, le Canada s'est joint aux Pays-Bas, à la Norvège, à la Suède et au Royaume-Uni pour publier une déclaration conjointe en faveur d'un programme élargi de financement à long terme et prévisible en éducation afin de réaliser pleinement le potentiel de ces investissements. Le Canada appuie fermement l'initiative accélérée Éducation pour tous (IAEPT), qui encourage les pays donateurs et bénéficiaires à œuvrer dans un esprit de partenariat en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'éducation. L'an dernier, le Canada a annoncé une contribution de 25 millions de dollars à l'aide multilatérale par le biais de l'IAEPT. Cela s'ajoute aux 240 millions que le Canada s'était déjà engagé à verser à l'appui de l'EPT dans le cadre de son programme d'aide bilatéral. Nous espérons que la réunion de Bruxelles, en mai, sera un succès.

États défaillants et fragiles

La réintégration des États défaillants et fragiles dans l'économie mondiale est un autre défi de taille. Près de 500 millions de personnes vivent dans des États fragiles, et environ la moitié d'entre elles gagnent moins d'un dollar par jour. Le Canada, l'Irlande et les

Caraïbes se réjouissent de la décision d'inclure la situation des États fragiles à titre de thème spécial de la Quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-15). L'une des questions clés est de savoir comment l'IDA peut aider au mieux les États fragiles à renforcer leur capacité institutionnelle et à améliorer leurs structures de gouvernance. Les lacunes de capacité et de gouvernance ne font pas que freiner le développement, elles limitent l'attribution de l'aide dans le cadre du système, adopté par l'IDA, d'attributions fondées sur le rendement. Nous devons privilégier une intervention rapide en vue de développer les capacités des pays sortant d'un conflit et, à titre préventif, celles d'autres États fragiles. Il convient aussi d'effectuer des analyses de l'élargissement potentiel des mécanismes financiers dont dispose l'IDA pour répondre aux besoins des États fragiles, tant au chapitre de leur durée que de l'admissibilité à l'aide postérieure aux conflits. Le programme de réforme de la Banque et ses stratégies d'aide-pays dans les pays sortant d'un conflit et dans les autres États fragiles devrait reposer sur un plan de développement des capacités qui soit bien ciblé et surveillé. En outre, nous suggérons fortement de collaborer étroitement avec les Nations Unies afin de préparer les efforts de la communauté internationale dans le cadre de la reconstruction initiale et à moyen terme.

Pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Nous saluons la récente évaluation de la Banque mondiale au sujet de son rôle au sein des pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). L'engagement de la Banque auprès de ces pays doit s'appuyer sur ses avantages comparatifs et renforcer son mandat de soulager la pauvreté. L'un des principaux avantages comparatifs des deux institutions de Bretton Woods est la prestation d'un soutien technique afin de renforcer l'élaboration des politiques économiques et la capacité institutionnelle. Il s'agit manifestement de la meilleure façon de réduire la conditionnalité au minimum tout en améliorant le climat des investissements et en réduisant l'inégalité des revenus.

Bien que nous puissions faire davantage pour rationaliser les opérations de crédit de nombreux pays partenaires de la BIRD, nous soulignons qu'il faut continuer d'appliquer de solides balises aux projets sociaux et environnementaux. Ces normes rigoureuses sont déterminantes pour que les activités de la Banque continuent d'avoir une forte incidence sur le développement. Il s'ensuit que la Banque doit veiller à ce que ces normes ne soient pas affaiblies dans les pays qui ont accès au financement d'institutions financières privées.

Petits États

La promotion du programme de développement ne saurait ignorer les défis particuliers que doivent relever les petits États, particulièrement dans la région des Caraïbes. La Banque a un rôle important à jouer pour aider les petits États à se doter des moyens de prospérer au sein d'une économie de plus en plus mondialisée. Il faut manifestement analyser davantage les options en vue de promouvoir la compétitivité, la diversification et

l'accroissement des échanges commerciaux. L'érosion persistante des compétences essentielles dans de nombreux petits États, sous l'effet de la migration, constitue un autre défi important. Il est essentiel d'appuyer le développement des ressources humaines à mesure que ces pays développent leurs services et d'autres exportations qui leurs procurent un avantage comparatif. Sur la question connexe des transferts de fonds, nous encourageons la Banque à continuer de travailler avec d'autres institutions financières internationales et les pays partenaires afin de mieux comprendre ces mécanismes et de les rendre plus efficaces. Nous entendons d'ailleurs suivre de près les travaux de la Banque concernant le corridor de transfert de fonds Canada-Caraïbes.

3. Renforcer la reddition de comptes par une meilleure gouvernance

Notre troisième priorité consiste à renforcer la reddition de comptes. Au sein de la Banque mondiale, nous comptons y parvenir de diverses façons, notamment par des réformes de la gouvernance. La Banque et le FMI ont des mandats différents et il n'est pas nécessaire que les réformes de gouvernance de ces deux institutions se déroulent à l'unisson. Il est toutefois évident qu'il faut évaluer la meilleure façon d'ajouter au poids des pays en développement au sein des deux institutions. Les discussions à la Banque doivent notamment examiner la façon de rendre la sélection du président plus transparente et responsable, d'accroître les ressources de dotation des pays d'Afrique au sein du Conseil d'administration et d'encourager les pays en développement à utiliser au maximum leur part des ressources de l'IDA. L'institution doit aussi trouver la meilleure façon d'attirer des candidats compétents de pays en développement à des postes de haute direction. À ce propos, je félicite la Banque d'avoir nommé deux Africaines dynamiques à la vice-présidence.

La réforme de la gouvernance doit aussi tenir compte des différences entre les deux institutions de Bretton Woods. Plus particulièrement, les réformes de la Banque mondiale doivent refléter la structure de capital de cette dernière et assurer le maintien de la cote de crédit de la BIRD sur les marchés de capitaux internationaux.

Conclusion : Assurer la vigueur de l'institution pour l'avenir

En terminant, la Banque mondiale doit absolument demeurer une institution dynamique et viable au sein d'une économie mondiale en évolution. Presque 10 ans se sont écoulés depuis que la situation financière de la Banque a été examinée par un comité indépendant, dans la foulée de la crise financière asiatique. À mon avis, il serait utile de songer sérieusement à mener un nouvel exercice afin d'examiner les répercussions de l'accès plus large de nombreux pays membres à revenu moyen aux marchés de capitaux internationaux sur la situation financière à plus long terme de la Banque, de même que les propositions en vue de considérer le recours à des pratiques plus actives de gestion des risques afin d'accroître le revenu net au cours des prochaines années.